

Réunion hebdomadaire du Conseil des Ministres le jeudi 6 septembre 2012

Le Conseil des Ministres s'est réuni le jeudi 6 septembre 2012 au Palais de la République, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République.

Le chef de l'Etat a entamé sa communication en évoquant le phénomène des inondations qui continuent à mobiliser toutes les énergies ; par-delà cette mobilisation conjoncturelle, il a insisté sur la nécessité de planifier et de programmer des mesures adéquates pour leur trouver des solutions définitives.

Dans l'immédiat, le président de la République a considéré qu'il incombe à l'État, en de pareilles circonstances, de prendre toutes les dispositions pour sauvegarder l'intégrité physique des populations et ensuite veiller à leur trouver des sites de recasement ; il a, en conséquence, donné des instructions au Premier ministre pour la mise sur pied d'un dispositif unique de coordination et de suivi des actions menées dans les zones inondées.

Le président de la République a constaté que ces inondations ont montré la nécessité d'une articulation, dans une approche globale, de la gestion des eaux pluviales, de la politique foncière, de l'aménagement des infrastructures et de l'habitat et de la gestion des réseaux d'assainissement.

Le chef de l'Etat a ensuite attiré l'attention sur la nécessité de mettre en place une politique d'habitat social efficace et qui doit tenir compte d'une nouvelle politique urbaine ; à cet égard, il a demandé au Premier ministre de faire recenser, de façon exhaustive, dans le périmètre des régions de Dakar et de Thiès, l'assiette encore disponible pour abriter les projets d'habitat et pour la création de nouveaux pôles urbains.

Le président de la République a également demandé au Premier ministre de faire désormais appliquer rigoureusement toutes les prescriptions en matière de lotissement, d'urbanisme, de construction et d'habitat et, en ce qui concerne en particulier la sécurité dans le domaine aéroportuaire, de faire prendre les mesures que la situation de risques impose. Par ailleurs, le président de la République a exhorté le Gouvernement à opérer des ruptures dans les approches pour que l'exercice budgétaire 2013 soit marqué à la fois par un renforcement de l'efficacité et de la qualité de la dépense publique, du contrôle des opérations budgétaires et par une évaluation des politiques publiques.

A la suite de la communication du chef de l'Etat, le Premier ministre a salué la démarche du président de la République qui a tenu à partager la souffrance des populations vivant dans les zones inondées en se rendant sur les sites pour constater, de visu, la situation qui y prévaut.

Le Premier ministre a ensuite fait savoir qu'il a, au titre de ses activités gouvernementales, présidé, le mardi 04 septembre 2012, un Conseil interministériel sur la préparation de la Tabaski, en présence des ministres concernés, des représentants des organisations professionnelles d'élevage, d'institutions de crédit et d'opérateurs intervenant dans la commercialisation et le transport de moutons.

S'agissant de la mise en œuvre du Plan ORSEC, le Premier ministre a porté à la connaissance du Conseil des opérations en cours pour la réparation des infrastructures et édifices endommagés, la poursuite des opérations d'évacuation des eaux pluviales et l'assistance aux populations sinistrées.

Le Premier ministre a enfin porté à la connaissance des membres du Conseil qu'il s'est rendu le 1^{er} septembre à Addis-Abeba, en compagnie du Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, pour représenter le chef de l'Etat aux obsèques du défunt Premier ministre de la République d'Éthiopie, Monsieur Meles Zenawi.

A la suite de l'intervention du Premier ministre, les ministres interpellés ou en charge des questions évoquées ont rendu compte au Conseil.

Réagissant au débat général, le président de la République a tenu à rappeler l'importance qu'il accorde à une bonne préparation de la Tabaski, moment privilégié de solidarité et de communion nationale et évènement que la quasi-totalité des ménages sénégalais fête.

Il a ensuite souligné la nécessité, pour le Sénégal, de s'affranchir de la forte dépendance vis-à-vis des pays limitrophes en matière d'approvisionnement en moutons; dans ce cadre, il a demandé au Gouvernement d'élaborer à moyen terme un programme national d'autosuffisance en moutons.

Pour terminer, le chef de l'Etat a tenu, à nouveau, à saluer l'exceptionnel élan de solidarité des Sénégalais envers les sinistrés des inondations à qui ils continuent d'apporter un précieux soutien financier, matériel et moral.

Évoquant la question des dons reçus en faveur des sinistrés, le président de la République a insisté sur la nécessité d'une transparence absolue quant à la gestion des sommes obtenues, en soulignant l'obligation faite de publier la liste des donateurs et de faire un compte-rendu exhaustif des dépenses engagées.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a examiné et adopté :

- Le projet de loi organique abrogeant et remplaçant la loi organique n° 99-70 du 17 février 1999 sur la Cour des comptes ;

- Le projet de décret relatif au diplôme de licence ;
- Le projet de décret relatif au diplôme de master ;
- Le projet de décret relatif au diplôme de doctorat.

Le Conseil a pris les mesures individuelles suivantes :

Monsieur Assane NDOYE, matricule de solde n° 351.815/M, précédemment Consul général du Sénégal à Madrid, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence Dioncounda TRAORE, Président de la République du Mali, en remplacement de Monsieur Mankeur NDIAYE ;

Docteur Papa Amadou DIACK, médecin spécialiste en santé publique, précédemment Directeur de la Santé, est nommé Directeur général de la Santé ;

Docteur Cheikh NDIAYE, chirurgien-dentiste, spécialiste en Odontologie préventive et sociale, est nommé Directeur général de l'Action sociale ;

Docteur Bocar Mamadou DAFF, médecin spécialiste en santé publique, précédemment Chef de la Division de la Santé de la Reproduction, est nommé Directeur de la Santé de la Reproduction et de la Survie de l'Enfant ;

Professeur Papa Amadou DIOP, précédemment Directeur de la Pharmacie et des Laboratoires, est nommé Directeur de la Pharmacie et du Médicament ;

Professeur Ahmad Iyane SOW, précédemment Coordonnateur du Réseau national de Laboratoires, est nommé Directeur des Laboratoires ;

Docteur Amadou Djibril BA, médecin spécialiste en santé publique, précédemment Coordonnateur de la Cellule d'Appui et de Suivi du Plan national de Développement sanitaire, est nommé Directeur de la Planification, de la Recherche et des Statistiques ;

Madame Maïmouna Régine DIOP DIOUF, précédemment Directeur de l'Hôpital d'Enfants Albert Royer, est nommée Directeur des Etablissements de Santé, en remplacement de Monsieur Mamadou SOW, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

Docteur El Hadji Mamadou NDIAYE, médecin spécialiste en santé publique, précédemment Chef de la Division de l'Immunisation, est nommé Directeur de la Prévention ;

Madame Awa NDIAYE DIOUF, Ingénieur diplômée en gestion des services de santé, précédemment Directeur des Equipements et de la Maintenance, est nommée Directeur des Infrastructures, des Equipements et de la Maintenance.

Docteur Idrissa TALLA, médecin spécialiste en santé publique, précédemment Chef de la Division de la Lutte contre la Maladie, est nommé Directeur de la Lutte contre la Maladie ;

Madame Cécile MBENGUE, Ingénieur en système de formation, matricule de solde n° 381.888/L, titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en ingénierie et gestion des systèmes de formation, est nommée Directeur de l'Apprentissage au Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Emploi.

Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Porte-parole du Gouvernement

Serigne Mbaye THIAM